

C.R

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE
SERVICE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 1986 DE
8 HEURES A 12 HEURES.

=====

- Président de la Réunion: NDINDILYIMANA Augustin, Lt Col BEM,
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif.
- Participants:
 - Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général
 - Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
 - ✓ - Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et
Loisirs
 - Monsieur KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification,
Evaluation et Inspection des Projets
 - Monsieur NDEKEZI-KAREKEZI Marcel, Directeur des Coopératives
 - Monsieur NKULIKIYINKA Jean Baptiste, Directeur du Folklore
 - Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports
 - Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
 - Monsieur NSANZABAGANWA François, Chef de Division Planification a.i.
 - Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance aux Coopé-
ratives
 - Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
 - Monsieur HITIMANA Boniface, Chef de Bureau Contrôle des Coopératives
 - Monsieur MUSILIKARE Jean Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
 - Monsieur UWIMANA J.M.V., Chef de Bureau Loisirs Socio-Educatif
 - Monsieur RUTAMBUKA Claudien, Chef de Bureau Enquêtes et Statistiques
 - Monsieur MAHUNGU Jean Basco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
 - Monsieur HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel.

Par souci de concertation pour la bonne marche du service, le Ministre a réuni les Chefs de service pour faire le point sur certains dossiers qui engagent le Ministère et sur les activités à réaliser durant le 4ème trimestre 1986.

Avant d'aborder ces points, le Ministre a tenu à exprimer sa satisfaction sur la qualité de l'organisation du dernier championnat interpréfectoral d'athlétisme et du spectacle de la troupe INDANGAMIRWA présenté la veille au CECFR.

En guise d'encouragement, il a proposé que Messieurs NKULIKIYINKA Jean Baptiste, BIKINDI Simon et BWANAKWELI étant donné leurs mérites dans la promotion des ballets nationaux soient présentés au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la décoration. Tout le monde a approuvé cette proposition et

le Secrétaire Général a été chargé d'élaborer le dossier à présenter.

1. Concernant les dossiers qui engagent le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en matière des sports et loisirs.

Pour marquer son rôle de haut responsable dans ces domaines, il importe de définir les personnes qui doivent suivre et intervenir.

Au niveau des assemblées générales des fédérations, le Secrétaire Général, en cas d'empêchement, le Directeur Général des Sports et Loisirs; au niveau des bureaux fédéraux, c'est le Directeur Général des Sports et Loisirs, en cas d'empêchement, le Directeur des Sports, qui représenteront le Ministère pour autant que les problèmes à l'ordre du jour ne requièrent pas les autorités supérieures. A ces occasions, on rappelle la politique du Ministère, on fait des recommandations et on communique les décisions du Ministre.

Au niveau des rencontres importantes de par les problèmes qui peuvent surgir, les commissaires des matches seront désignés par le Directeur Général des Sports et Loisirs.

Pour les autres rencontres, les Encadreurs Préfectoraux assureront la supervision des rencontres. D'ores et déjà, le Directeur Général des Sports et Loisirs doit leur envoyer les formulaires ad hoc et leur préciser les instructions à suivre (sinon les former et informer à ce rôle lors d'une réunion).

En matière de loisirs, pour tous les groupes étrangers qui demanderont de se produire au Rwanda, il faudra exiger qu'ils prennent en charge les déplacements et les frais de mission de l'agent du Ministère qui suivra le déroulement de leurs exhibitions. Ces dispositions valent également pour tout groupe qui obtiendra le haut patronage du Ministère.

Pour les groupes nationaux, les autorisations d'exhibition seront accordées par le Préfet du ressort où ils souhaitent se produire. L'Encadreur Préfectoral du même ressort doit suivre le déroulement des spectacles et en faire rapport au Ministre, le groupe concerné devant prendre en charge ses déplacements et frais de mission s'il y a lieu. Ces informations doivent être communiquées aux Encadreurs.

Le Ministre a informé les Chefs de Service du problème provoqué par la décision de l'Assemblée Générale de la FERWAFa sur le Club AMATARE dont les membres ne sont pas qualifiés pour jouer le Championnat 1986-1987.

Cette décision adoptée par un vote majoritaire des représentants des clubs membres de la FERWAFa, a été par la suite contestée par les joueurs du Club AMATARE, le Club KIYOVU appuyé par 15 Clubs et un membre du bureau fédéral qui ont demandé de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire pour réexaminer la situation.

De même le Secrétaire Général du MRND a pris personnellement des contacts auprès du Secrétaire Général au MIJEUCOOP et du Directeur Général des Sports et Loisirs avant d'adresser une lettre au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif lui demandant de réexaminer le cas des joueurs du Club AMATARE en vue de leur permettre d'évoluer dans d'autres clubs durant ce championnat 1986-1987.

De son côté, le Président de la FERWAFa a adressé une note au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif lui informant de l'irrecevabilité de la requête pour vice de forme.

Après ce rappel des faits, le Ministre a demandé à chacun de donner son avis.

Les intervenants ont reconnu les faits irréguliers dans le recrutement des joueurs et l'existence de beaucoup d'informations qui se transmettent de bouche à oreille sans preuves suffisantes pour cacher les passions des uns et des autres sans le moindre souci des intérêts qu'ils prétendent défendre.

Après une longue discussion, ils ont été unanimes pour les dispositions suivantes :

- Adresser une lettre au Secrétaire Général du MRND confirmant que les décisions prises souverainement et régulièrement par l'Assemblée Générale d'une Fédération étaient irrévocables et lui demandant son concours afin d'aider tous les joueurs du Club AMATARE pour être "recasés" dans d'autres clubs.
- Profiter de l'occasion pour rappeler le problème des irréguliers.

2. Le Ministre a rappelé les dossiers prioritaires à finaliser.

a) Le projet "Chantier Naval de KIBUYE".

Sur recommandation du Président de la République, le Ministère devra tirer profit des services de Monsieur KOCH, fabricant de bateaux, pour démarrer ce projet.

Contacté par le Ministre et le Secrétaire Général, Monsieur KOCH s'est montré disposé à initier les jeunes à la fabrication des bateaux.

Cependant des problèmes devaient préalablement être résolus : le recherche d'un site approprié, le contrat de travail de Monsieur KOCH avec le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, les objectifs du projet, les moyens à mettre en oeuvre, la gestion et la destination de la production.

Site du projet: avec l'aide du Préfet de la Préfecture de KIBUYE, Monsieur KOCH a eu un site bien approprié pour le projet.

Contrat de travail: Monsieur KOCH sera considéré comme un agent de l'Etat avec un salaire de 30.000 FRW mais bénéficiera d'un logement gratuit. Pour son logement précisément, il faudra contacter les services du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour évaluer le coût de réfection de la maison d'habitation anciennement occupée par les agents de l'ex. Service Civique de la Jeunesse.

Objectifs du projet: Les préoccupations de Monsieur KOCH semblent différentes du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Pour Monsieur KOCH, il voudrait seulement des jeunes qu'il utiliserait pour fabriquer des bateaux. Pour le Ministère, le projet doit remplir les mêmes fonctions que celles d'un CFJ: formation, production et suivi des jeunes.

Pour cela, Monsieur KOCH devait présenter son plan d'action mais vu qu'il en a été incapable, le Ministère lui soumettra un programme à suivre.

Aussi il faudra informer le Président de la République des défaillances de Monsieur KOCH et de ses antécédents pour le moins douteux : ses états de services dans le Club KIYOVU SPORTS, ses litiges avec BRALIRWA et son statut non légalisé d'expatrié.

Moyens: Le Ministère a déjà débloqué 2 millions de FRW comme budget de fonctionnement. Aussi l'Encadreur Préfectoral Adjoint chargé de la Jeunesse a reçu mission de collaborer avec Monsieur KOCH en vue du démarrage et du suivi du projet. Il faudra également affecter un instructeur menuisier dès le commencement du programme de formation.

Gestion et destination de la production: la gestion sera conjointement assurée par Monsieur KOCH et son homologue, l'Encadreur Préfectoral Adjoint chargé de la Jeunesse à KIBUYE.

Quant à la destination de la production, les bateaux seront vendus ou serviront à d'autres activités : pêche, transport, etc...

Le Secrétaire Général suivra ce dossier pour sa finalisation heureuse.

b) La tournée de sensibilisations aux travaux d'inventaire des activités des jeunes.

Le souhait du Chef de l'Etat est de faire travailler tous les jeunes et tous les responsables concernés. Ainsi l'inventaire doit être effectué à tous les niveaux: communal, préfectoral et national.

Au niveau communal, il faudra créer une commission dont le Bourgmestre en sera le Président et qui sera composée notamment des Conseillers, Chefs de Projets de développement rural, des représentants des ONG, de l'Encadreur Communal, de l'Inspecteur de secteur, du responsable de IGA ainsi que du MONAGRI.

Au niveau préfectoral, la commission sera présidée par le Préfet et composée principalement du Chef de Projet de Développement Global, de l'Encadreur Préfectoral, des Chefs de Service concernés par les problèmes des jeunes.

Au niveau national, la commission présidée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif sera composée notamment des hauts responsables des départements ministériels et offices concernés par les problèmes des jeunes.

Aussi il faudra d'ores et déjà faire le point sur le programme global d'action et déterminer les tâches précises du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en tant que noyau moteur de l'opération.

c) Le projet "CEFMIVA".

A l'origine, le projet avait comme objectif d'initier les jeunes au traitement et à la mise en valeur de l'argile. Le projet devait commencer en juillet 1986 mais les experts de l'OCSD en compagnie de Madame GAGNER, déléguée de l'OCSD à KIGALI ont avoué, au cours d'un entretien qu'ils ont eu avec le Ministre, leur incapacité d'exécuter le projet comme le prévoyait la convention et ont proposé de la modifier soit en optant pour un Centre-Groupement des jeunes qui travaillerait en collaboration avec le BIT dans le cadre de la promotion du Secteur non Structuré, soit en adoptant la formule d'un Centre d'appui aux groupements des jeunes qui traitent l'argile. Ce Centre aurait son siège au Chef-lieu de la Préfecture de RUHENGARI.

Suite à leurs tergiversations, le Ministre leur a demandé pour les occuper d'effectuer un inventaire d'emplois non agricoles accessibles aux jeunes de la Préfecture de RUHENGARI en attendant sa décision sur les propositions présentées.

Après examen des échanges sur ce dossier on a conclu qu'il faudra signifier à l'OCSD^{de} nous transmettre le rapport sur le projet modifié et^{la} proposition de modification de la convention pour que nous puissions prendre efficacement la position.

d) Le Rapport Annuel

Il faudra préparer des instructions à communiquer aux Encadreurs Préfectoraux pour l'élaboration d'un rapport uniforme.

e) La stratégie en matière d'encadrement des jeunes: programmer une journée de réflexion où seront invités les représentants des différents départements ministériels concernés par les problèmes des jeunes et l'élite intellectuelle de l'UNR. C'est l'occasion d'intéresser cette élite aux problèmes des jeunes et de lui demander son appui et conseil.

f) La préparation de la rentrée scolaire: recrutement des élèves et de nouveaux instructeurs à finaliser dans les meilleurs délais.

NB: Ces activités s'adressent spécialement au Directeur Général de la Jeunesse.

g) Le contrôle de la CECOBM: suite à la mort du Directeur de la CECOBM, le contrôle général (financier et administratif) est obligatoire avant l'entrée en fonction du nouveau Directeur.

La Direction de la Planification, Evaluation et Inspection des Projets (service du contentieux) doit aussi suivre ce contrôle.

Les résultats de ce contrôle doit être porté à la connaissance du Président du Conseil d'Administration et de ses membres ainsi que des Commissaires aux comptes.

h) Le dossier "COOPIMAR": Les structures et les statuts de la COOPIMAR doivent être bien définis pour qu'elle obtienne la personnalité juridique. A cet effet il faudra programmer une visite du Ministre sur le terrain.

i) La situation du Mouvement Coopératif: il a été demandé un relevé des Coopératives agréées et non agréées. La suite est toujours attendue.

j) La mission des experts de la SOCODEVI: les experts de la SECODEVI ont effectué une mission d'évaluation de l'Union Coopérative UNICOC-PAGRI de BYUMBA et de la Mutualité MUVANDIMWE de KIBUNGO, projets où le Rwanda coopère avec le Conseil de Coopération du Québec (CCQ).

Il faut un rapport sur ces missions.

k) Le renforcement du Service d'Information: il faudra affecter à ce service un personnel sérieux et capable de réagir aux articles qui paraissent dans la presse traitant sur les sports, la jeunesse et les coopératives. Chaque Chef de Service est appelé à apporter sa contribution à ce service.

1) Rencontres internationales et autres programmes à suivre par le Directeur Général des Sports et Loisirs.

(1) Rencontres sportives.

Notre pays compte faire participer aux IVE Jeux Africains qui se dérouleront à NAIROBI les équipes de Football, d'Athlétisme, de Volleyball et de Basketball.

A cet effet, il faudra harmoniser les entraînements de ces différentes équipes en tenant compte des moyens à fournir et d'autres engagements: compétitions organisées par la CAF, les jeux olympiques de SEOUL, les championnats nationaux, etc...

(2) La rencontre des compositeurs de scénarios pour le Ballet National.

A cette occasion, il faudra aussi examiner les jeux devant être présentés pour le 25ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale et les dépenses y afférentes.

(3) L'étude de l'Arrêté Ministériel portant exécution de la Loi régissant les Sports et les Loisirs: éclaircir la position du Ministère sur les arts martiaux et affirmer le contrôle et l'autorité du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

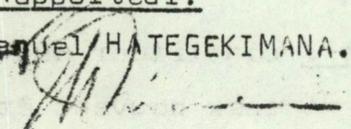
(4) Le Plan de distribution du matériel de sport: constituer des lots pouvant servir de réserve stratégique et ceux pouvant être distribués aux Cellules Spécialisées, aux différentes unités militaires, aux établissements scolaires, aux équipes préfectorales et communales, etc...

(5) Le Projet "Sport pour tous" à soumettre au Gouvernement Hollandais et au DEUTSCHSPORTBUND: revoir le projet élaboré par Monsieur MBARUSHIMANA Antoine pour y apporter des corrections.

- (6) La préparation du Sommet des 8 Chefs d'Etats en Novembre 1986:
demander des moyens pour l'entraînement du Ballet National au cas où une soirée culturelle est prévue à leur intention.
- (7) La préparation du 10ème Anniversaire de la CEFGL: vu que la célébration de cet anniversaire est remis en octobre, il faudra faire rentrer la troupe INDANGAMIRWA et l'équipe nationale de Football. Mais pour cette dernière, on devra la faire jouer avec d'autres équipes nationales comme celles de l'UGANDA ou de la TANZANIE en vue de la préparer aux rencontres avec celles du Zaïre et du BURUNDI.
- (8) La mise sur pied d'un programme de travail pour Monsieur Helmut LOENENBACH, expert allemand venu encadrer les professeurs d'EFS dans les écoles secondaires.
- (9) La préparation du Championnat National de Cyclisme: intéresser les sponsors et évaluer le coût qu'occasionnera le circuit à travers tout le pays.
- (10) Les rapports de mission des 2 experts de l'ACCT en matière d'encadrement des musiciens et de ballets:
Messieurs NKULIKIYINKA Jean Baptiste et UWIMANA Jean Marie Vianney ^{des} doivent les exploiter et faire des propositions quant à l'exécution des recommandations formulées par les experts.

Le Ministre a conclu en demandant à chacun de donner le maximum de ses efforts pour remplir ses devoirs convenablement.

Le Rapporteur:

Emmanuel HATEGEKIMANA.-


Le Président de la réunion,

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif.-
